

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mille douze le 10 septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 31 août 2012, sous la présidence de Monsieur Emile CABROL, Maire.

Etaient présents : Mesdames CHÊNE, GENAILLE, LAPORTE, MELCHIOR, MONNEREAU, RÉGIS, ROCA, Messieurs ANDREU, DAVID, FÉDOU, IZART, MALET, MAZEAU, MEDINA, OTAL, VALLARD.

Etaient absents et représentés: Mr FOURNIER a donné pouvoir à Mr DAVID, Mr GUSTAVE a donné pouvoir à Mr MEDINA.

Monsieur VALLARD donne lecture du compte-rendu de la séance du 25 juin 2012, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur MEDINA est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Extension du périmètre de la C.C.C.B.
- Demande d'inscription de travaux de voirie au programme d'Amendes de Police
- Réalisation d'un emprunt
- Virement de crédits
- Travaux d'éclairage public
- Demande de remise gracieuse de pénalités
- Mise à disposition du Gymnase à la C.C.C.B.
- Renouvellement de poste
- Modification du système d'aération de la station d'épuration
- Questions diverses

1/ EXTENSION DU PERIMETRE DE LA C.C.C.B.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté du 4 juillet 2012, le Préfet a étendu le périmètre de la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue à la commune de Labastide St Sernin, à compter du 1^{er} janvier 2013.

La Communauté sera ainsi composée des communes de CASTELMAUROU, LABASTIDE ST SERNIN, MONTBERON, PECHBONNIEU, SAINT GENIES BELLEVUE et SAINT LOUP CAMMAS.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'extension du périmètre de la C.C.C.B.

2/ DEMANDE D'INSCRIPTION DE TRAVAUX AU PROGRAMME D'AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire explique qu'une partie du produit des amendes de police relatives à la circulation routière est redistribuée aux communes pour le financement d'opérations d'aménagement de sécurité sous la forme d'une subvention de 40% sur les travaux retenus.

C'est pourquoi, il conviendrait de déposer une demande d'inscription pour les travaux de sécurisation de la sortie du Chemin de Massebiau sur la RD 61.

Monsieur FEDOU rappelle qu'ils consistent en la création d'un plateau traversant sur le carrefour, le décalage de quelques mètres du raccordement du chemin sur la départementale et la création d'un chemin piétonnier.

Le montant total des travaux a été estimé par le Cabinet SEBA à 116 488,30 €. Le Conseil donne son accord pour la demande d'inscription au programme d'Amendes de Police 2013.

3/ REALISATION D'UN EMPRUNT

Monsieur le Maire propose de contracter un emprunt de 150 000 € pour financer les travaux d'extension et d'aménagement du Restaurant Scolaire.

Monsieur MAZEAU explique que parmi les offres des établissements bancaires, celle du Crédit Agricole semblerait la plus intéressante. Elle consiste en un prêt sur 15 ans au taux fixe de 4,85%.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

4/ VIREMENT DE CREDITS

Afin de régler les travaux de réfection de toiture du centre culturel, il conviendrait d'abonder l'opération « Batiments Divers » qui n'a pas suffisamment de crédits en virant une somme de 20 000 € de l'opération « Voirie ».

Accord du Conseil Municipal.

5/ TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur MEDINA explique que le Syndicat d'Electricité a étudié le redressement de 3 candélabres vétustes situés Chemin de l'Enguille.

Le coût de ces travaux a été estimé à 2 333 € TTC, dont 1 986 € à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

6/ DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE PENALITES

Monsieur le Maire présente la demande de remise gracieuse de pénalités de retard effectuée par la société LP PROMOTION auprès de la Trésorerie de Muret.

Il explique que cette société ne s'est pas acquittée de la taxe locale d'équipement dans les délais.

La Trésorerie ayant donné un avis favorable à cette remise, le conseil municipal doit se prononcer.

Le conseil donne son accord par 17 voix pour et 2 abstentions, Mme MELCHIOR et Mr VALLARD.

7/ MISE A DISPOSITION DU GYMNASE A LA C.C.C.B.

A la suite de la rénovation complète du gymnase par la C.C.C.B., la commune doit procéder à sa mise à disposition à la communauté de communes.

Le Conseil donne son accord.

8/ RENOUELEMENT DE POSTE

Le Conseil Municipal autorise le renouvellement pour 6 mois du poste d'Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe pour la Médiathèque.

9/ MODIFICATION DU SYSTEME D'AERATION DE LA STATION D'EPURATION

Afin de remplacer les aérateurs de la station d'épuration qui présentaient des problèmes de dysfonctionnement, une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises spécialisées qui devaient présenter des solutions de système d'aération.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise MSE qui préconise un apport d'air dans le bassin d'aération au moyen de 2 surpresseurs (dont 1 de secours). Le coût des travaux s'élève à 68 990 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord.

10/ QUESTIONS DIVERSES

Fête Locale

Monsieur DAVID fait part des bons échos qu'il a eu de la part des administrés ; dans l'ensemble la fête s'est bien déroulée, le temps étant de la partie.

Forum des Associations

Cette année le forum se passait à la Maison des Associations et dans le parc jouxtant celle-ci. Mr Vallard souhaite repenser le lieu du prochain forum et s'interroge avec Mr Andreu sur la possibilité de le faire dans le nouveau gymnase. Il en profite pour remercier les bénévoles qui ont œuvré à l'organisation de cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.